



Séance du 7 novembre 2022 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2022-43

Nombre de conseillers : 14

Présents : 13

Absents : 1

dont représentés : 1

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

27 octobre 2022

**Date de transmission
en Préfecture :**

9 novembre 2022

Date de publication :

9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAM – Nathalie PRIEUR

Procurations : Mme Laurence CHARLE à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : /

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Valérie ORIAM ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Tarif du jus de pommes

Le jus des pommes récoltées sur nos arbres communaux était jusqu'ici vendu au tarif de 8 € le cubi de 5 litres, conformément à la délibération n°2020-41 du 2 octobre 2020.

Compte-tenu du travail que cela demande (cueillette, nettoyage et pressage) et de la main d'œuvre mobilisée, le Maire suggère de porter le prix du cubi à 10 € à compter de cette année.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix du cubi de jus de pommes à 10 €, soit 2 € du litre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER